

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la  
communication

Arrêté du 26 Oct. 2015

**portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère de la culture et de la communication organisé au titre de l'année 2015**

**La ministre de la culture et de la communication,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-229 du 16 février 2012 portant statut particulier du corps des techniciens des services culturels et des Bâtiments de France ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien(ne) des services culturels et des Bâtiments de France de classe supérieure et au grade de technicien(ne) des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 27 mars 2015 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2015, d'un examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) des services culturels et des Bâtiments de France de classe supérieure du ministère de la culture et de la communication,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Patrick CATIELAIN, ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe normale, spécialité patrimoine, service territorial de l'architecture et du patrimoine du Finistère, direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, est nommé en qualité de président de jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2015.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Agnès FARAVEL-CORDEAU, technicienne des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité surveillance et accueil, chargée de location d'espaces, musée d'Orsay et de l'Orangerie ;

- Monsieur Manuel LISIK technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité surveillance et accueil, adjoint au chef de service de la surveillance du musée de Versailles, établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles ;

- Madame Marie-Laure MAZURECK, ingénieure des services culturels et du patrimoine de classe normale, spécialité patrimoine, cheffe du service travaux et maintenance, établissement public du musée et du domaine du château de Fontainebleau.

### **Article 2**

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Madame Marie-Laure MAZURECK, ingénieure des services culturels et du patrimoine de classe normale, spécialité patrimoine, cheffe du service travaux et maintenance, établissement public du musée et du domaine du château de Fontainebleau.

### **Article 3**

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 20 OCT. 2015

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

I. GADREY

